

Madame, Monsieur,

Cette année, un «livret personnel de compétences» est imposée, sans que les enseignants n'aient été concertés ni associés à son élaboration.

Il nous est demandé d'y recenser les compétences acquises par votre enfant. Dans les écoles, nous utilisons depuis longtemps des «livrets scolaires» que nous vous remettons et qui vous permettent d'être informés des réussites et des progrès de votre enfant. Le «livret personnel de compétences» qui vient d'être imposé fait doublon. De plus, il ne permet pas d'évaluer correctement votre enfant, certaines compétences étant trop floues et donc impossibles à évaluer, à l'inverse d'autres indispensables à l'apprentissage de votre enfant sont absentes. Tout ceci rend ce livret difficilement compréhensible pour les familles.

Un tel outil doit pouvoir aider chaque élève à apprécier ses acquis et à progresser ; il doit permettre aux enseignants d'assurer ce suivi et de communiquer efficacement avec vous. Ce n'est pas le cas de ce livret de compétences.

C'est pourquoi, suivant l'appel du SNUipp-FSU, nous ne remplirons pas ce livret qui n'apporte rien de mieux que les outils que nous vous remettons régulièrement.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien pour nous aider à défendre une école de la réussite de tous.